

FORMATION CAMÉRA INDIVIDUELLE

Sécurité, Preuve et Résilience.

Nouvelle doctrine SUAP : Allier l'écoute active et la technologie pour protéger ceux qui sauvent.



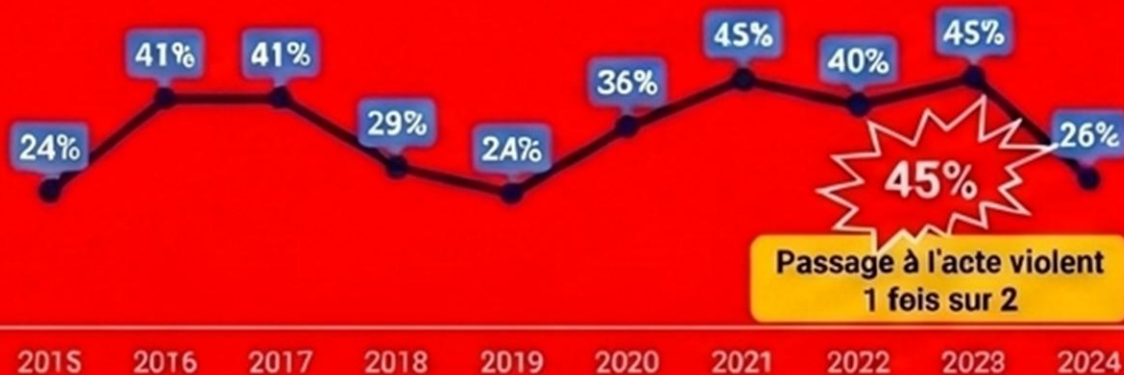
Ambiance opérationnelle



410 Agressions recensées sur les 10 dernières années



98% des incidents surviennent en intervention SUAP.



1 fois sur 2 (50%), la tension bascule vers le passage à l'acte violent (agression physique).



90% des CIS ont été touchés par au moins une agression.

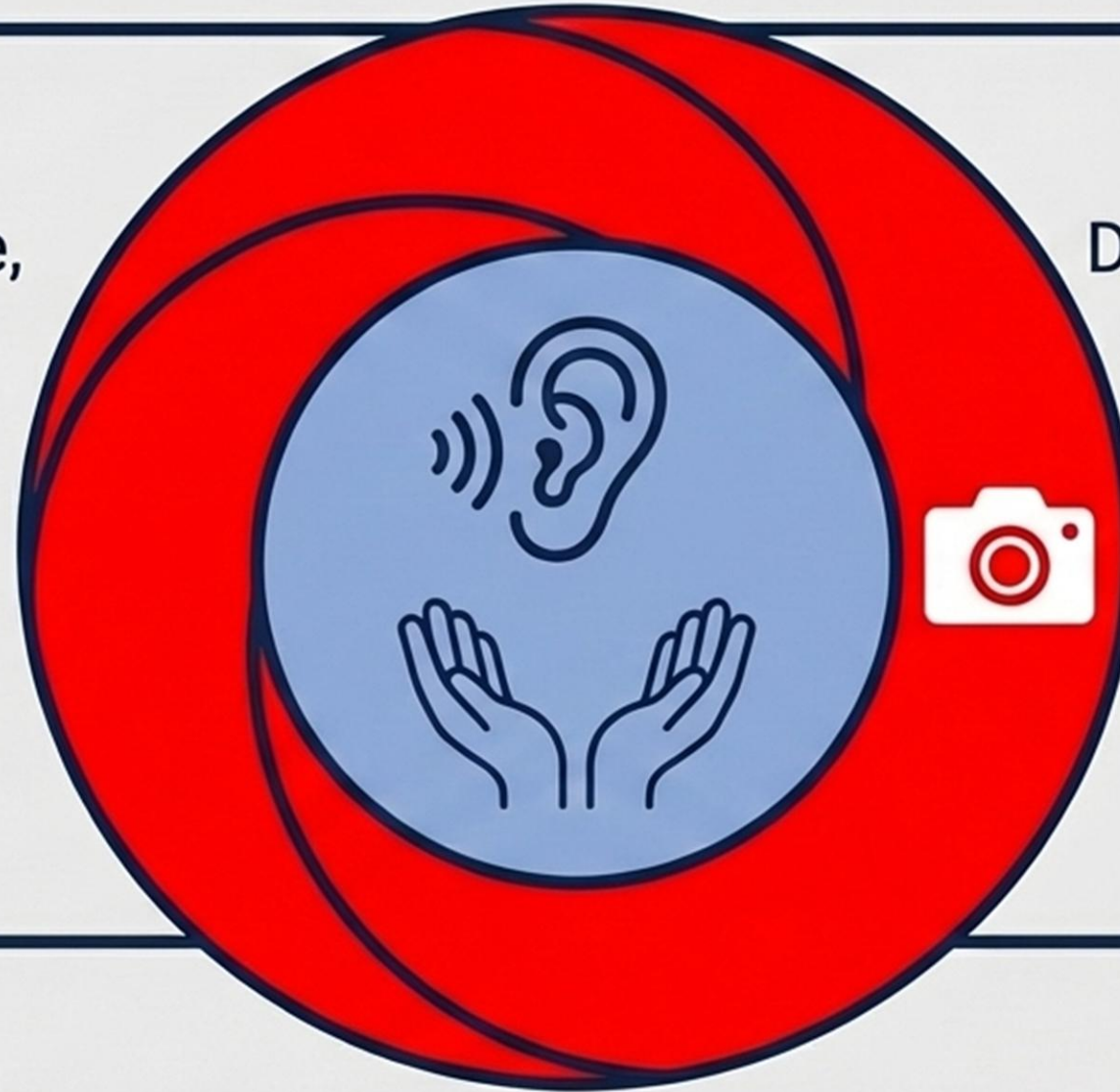
La menace est systémique. Elle exige une réponse systémique.

Approche complémentaire

Le côté Humain

Écoute active, empathie, gestion des conflits.

Objectif : Désamorcer les tensions, calmer la victime ou les témoins, et ne pas déclencher la crise.



L'outil Technologique (Zepcam T2+, T2e) :

Dissuasion psychologique par la présence visible de la caméra.

Objectif : Imposer une barrière mentale à l'agresseur potentiel.

**La caméra ne remplace pas la communication, elle la renforce.
Éviter le conflits est toujours la priorité.**



Le Cadre Légal (Loi Matras)

Les sapeurs-pompiers sont autorisés à filmer partout et tout le temps.

La Condition de Captation d'images

Il suffit qu'une agression se produise OU SOIT SUSCEPTIBLE de se produire.

Les Menaces

Atteinte à l'intégrité physique, atteinte à l'intégrité morale (outrages, menaces de mort), ou atteinte à la dignité.



RAPPEL DDSIS - La caméra individuelle est un Équipement de Protection Individuelle (EPI) obligatoire en intervention.

L'Objectif :

Filme et enregistre,
image et son.

1

Voyants LED d'État :

- Bleu : en charge.
- Vert : filme.
- Rouge : filme ET enregistre.

2

Le Bouton
marche/arrêt :

3



Une ergonomie conçue pour l'urgence.
Un seul bouton, aucune complexité sous stress.

Prise en main



1. Retrait :
Retirer la caméra de son dock de charge.



2. Identification :
Taper obligatoirement l'identifiant-matricule du porteur désigné sur le pavé numérique.



3. Activation (Voyant Vert) :
Allumer la caméra en appuyant sur le grand bouton central pendant 2 sec. Vérifier visuellement que le voyant vert est fixe (Prêt à utiliser).



4. Fixation :
Positionner la caméra sur le thorax (aimant-support ou holster).

RÈGLE OPÉRATIONNELLE : La caméra doit être portée, allumée en permanence tout au long de l'intervention, de la montée dans l'agrès jusqu'au retour au CIS.



La Montée en Tension

La situation se **dégrade**.
Agressivité verbale, mouvements brusques, refus de soin.

L'objectif premier de la caméra est d'imposer une prise de conscience à l'agresseur pour éviter le passage à l'acte.



Le Rôle dissuasif



Étape 1: Posture adéquate à la communication : Conserver une voix calme, assurée et utiliser l'écoute active.



Étape 2: Action Tactique : Désigner visuellement la caméra sur le thorax à votre agresseur.



Étape 3: Avertissement Préventif : Dans la mesure du possible, prévenir à haute voix : "Je vais déclencher ma caméra et vous filmer".



Je vous filme



1. Déclenchement : Appuyer 1 clic sur le grand bouton central.



2. Confirmation Visuelle : Le voyant passe au ROUGE (Enregistrement en cours).

3. L'Avantage (minute tampon) : La minute précédant votre appui est automatiquement récupérée et enregistrée.

4. Informations opérationnelles : Le chef d'agrès prévient immédiatement le CODIS de l'agression et du déclenchement.

Le Retour au CIS : Éteindre la caméra **AVANT** de la reposer dans le dock.

L'État Valide ✓



Voyant **BLEU** allumé (transfert en cours)
OU
tous voyants **ÉTEINTS** (chargé et sécurisé)

L'Erreur Critique ✗



Voyant **ROUGE** allumé sur le dock
= La caméra filme et enregistre encore !
Éteindre immédiatement



Dès la mise en dock, les images sont automatiquement et irrémédiablement transférées dans le dock de charge puis vers un serveur sécurisé.

Preuves pour la Justice



**Captation
Sécurisée :**
Données cryptées,
infalsifiables.



Serveur SDIS 13 :
Stockage
ultra-sécurisé via
le dock.



Dépôt de Plainte :
Le pompier dépose
plainte avec la
mention 'captation
d'images'.



Réquision FO :
Les Forces de l'Ordre
demandent la
réquisition via
Pompiers13.org.



Preuve Indiscutable :
Fin du 'parole contre
parole'. La vidéo
permet de collecter des
preuves de l'agression
pour condamner
l'agresseur.

Le manque de preuve fragilise votre défense.

Résilience et réparation



La Clôture Psychologique

L'agression laisse des traces. La justice est le premier pas vers la guérison.

Validation des Faits

La vidéo empêche l'agresseur de nier les faits ou d'inverser la culpabilité. Le traumatisme du pompier est reconnu et validé par l'image.

Retour Serein à l'Opérationnel

Savoir que l'institution et la justice possèdent les moyens irréfutables de vous défendre renforce la résilience individuelle et collective.

Documentation Où trouver l'info?



Intranet du SDIS

- **Pour tous** : Ressources documentaires > Direction > Sécurité sureté > Caméra individuelle.

Support & Contact



- **Réseau Référents** :
ref-cam-indiv@sdis13.fr (Info/Alerte pour les 150 référents).
- **Direction Caméra** :
CameraIndividuelle@sdis13.fr
(Questions générales).

Pannes & Dysfonctionnements



- Informer les référents caméras des CIS.

Accès aux Images



- Strictement limité aux personnes qui ont filmé (but pédagogique) et aux gestionnaires habilités.

**La caméra n'est pas qu'un outil.
C'est votre partenaire de sécurité
de la montée dans l'agrès jusqu'au
retour au CIS.**

ÉCOUTER

Désamorcer par la
communication

PRÉVENIR

Dissuader par la présence
de l'équipement

PROTÉGER

Rendre justice par la preuve

Protégez ceux qui sauvent.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

POINT 1 : En intervention, le risque d'agression envers les SP est présent partout et tout le temps.

POINT 2 : Tous les sapeurs-pompiers opérationnels doivent être formés à l'utilisation des caméras individuelles - formation délivrée uniquement par un référent caméra avec explications, manipulations, signature de la charte.

POINT 3 : La caméra individuelle doit être prise (portée et allumée) sur chaque intervention SUAP et autres interventions à risques – engagement de la responsabilité du chef d'agrès et du SOG.

POINT 4 : Le déclenchement de l'enregistrement doit se faire s'il y a menace ou suspicion de menace.

POINT 5 : Les preuves en images sont indiscutables – gain de cause pour les SP lors de procédures juridiques.